

# faune-guyane.fr

## Code de Déontologie et de Gestion

### Préambule

Faune-guyane.fr est un projet développé conjointement par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et le Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane (GEPOG) pour rassembler, de façon volontaire, des données naturalistes. Son but est d'en restituer les principaux éléments d'abord aux participants inscrits, mais aussi au public le plus large. Les participants inscrits peuvent être des personnes physiques ou morales.

Les objectifs du projet Faune Guyane sont :

- la valorisation du patrimoine naturel guyanais,
- l'amélioration de la connaissance régionale des espèces et de leur habitat,
- la contribution à une meilleure protection de l'environnement sur le territoire.

Chacun est libre de renseigner les données qu'il souhaite, de les rendre publiques ou non, et d'en disposer pour son propre usage comme bon lui semble. L'élément central du projet est le site Internet <http://www.faune-guyane.fr>.

L'accès public aux données est soumis à plusieurs restrictions, dont :

- la consultation des données au-delà des 15 derniers jours impose d'être inscrit et de dépasser les 30 données saisies par mois (en moyenne depuis la date d'inscription) ;
- La consultation des localisations précises des données n'est possible que sur ces propres données ;
- les données protégées par leur auteur ne sont pas consultables ;
- certaines espèces ayant été identifiées comme sensibles, au regard par exemple de leur statut de conservation, aucune donnée brute les concernant n'est publique, que ce soit sous forme de liste ou de cartographie ; seules des restitutions synthétiques sont rendues publiques pour ces espèces ;

Les données présentées par faune-guyane.fr ont été déposées par leurs auteurs dans le but de contribuer au projet décrit [ci-dessus](#). Tout usage dérivé est proscrit sans l'assentiment des auteurs des données.

Le présent Code a pour objet de décrire les principes et les modalités de gestion des données qui garantissent les inscrits contre les usages dérivés non souhaités. Il est probable que certains cas de figure n'auront pas été envisagés : ils devront être abordés en suivant le même esprit général.

NB : Il faut noter que, pour les nécessités de l'administration du système, le GEPOG dispose d'un droit de consultation et de gestion sur l'ensemble des données. Cela lui confère une responsabilité particulière, qu'il honore scrupuleusement selon les modalités décrites dans le présent Code.

## Définitions

**Inscrit** : une personne physique ou morale inscrite sur faune-guyane.fr.

Pour les personnes morales, l'élaboration préalable d'un partenariat avec le comité de pilotage de faune-guyane.fr (CoPil régional) est nécessaire à l'ouverture de compte(s) de personne(s) physique(s) agissant pour le compte de personne(s) morale(s) (par exemple un gestionnaire de site).

**Auteur** : un inscrit qui confie la gestion de ses données naturalistes à faune-guyane.fr.

**Partie publique de faune-guyane.fr** : les pages publiques ainsi que, par extension, toute restitution équivalente en substance, que ce soit sous forme électronique ou sous une autre forme.

**Donnée naturaliste** : un ensemble comprenant, à minima :

- Un nom d'espèce (« quoi ? »)
- Une date (« quand ? »)
- Un référencement géographique (« où ? »)
- Un nom d'auteur (« qui ? »)

Des informations peuvent venir la compléter, telles que le nombre d'individus, leur comportement, la composition des groupes (sexe-âge), mais aussi par un fichier image (photographie) ou son. C'est cet ensemble, unitaire lors de la saisie comme de la restitution, qui constitue ce que nous appellerons « donnée naturaliste » dans la suite du présent Code, et que les auteurs peuvent déposer dans faune-guyane.fr. Il est cependant entendu que toute partie significative d'une telle donnée naturaliste doit être considérée exactement de la même façon en ce qui concerne le respect des règles énoncées ci-dessous.

Une donnée naturaliste est constituée d'une partie « publique », restituée sur les pages de faune-guyane.fr accessibles aux visiteurs, d'une partie « privée » accessible seulement à l'auteur de la donnée pour ses propres besoins de gestion, et d'une partie « réservée à la gestion » accessible aux titulaires des droits d'accès ad hoc, dans le cadre de la validation et plus généralement de la gestion des données.

**Donnée personnelle** : l'ensemble des informations fournies lors de l'inscription, et éventuellement révisables par la suite, permettant de contacter ultérieurement un auteur pour d'éventuels besoins de gestion de ses données naturalistes.

**Restitution in extenso** : la retranscription de la partie publique d'une donnée naturaliste dans la partie publique de faune-guyane.fr.

**Restitution sous forme de synthèse** : l'intégration, dans la partie publique de faune-guyane.fr, d'une donnée naturaliste dans une synthèse sous forme de graphique, de cartographie ou toute autre forme qui ne permet plus son individualisation au sein du corpus, mais uniquement l'enrichissement de ce corpus.

**Donnée cachée** : une donnée naturaliste n'apparaissant pas dans les restitutions in extenso. Le contenu de cette donnée sera alors entièrement privé et non public.

## Art. 1. Propriété intellectuelle, droit d'accès et de modification

La propriété intellectuelle de l'auteur sur les données qu'il a déposées sur faune-guyane.fr est entière et inaliénable. Il en conserve donc de plein droit l'usufruit et la possibilité de les exploiter comme bon lui semble, bien entendu dans les limites techniques imposées par l'outil informatique.

Chaque auteur conserve indéfiniment sur ses propres données naturalistes (ainsi que sur ses données personnelles, conformément aux réglementations sur l'informatique et les libertés) un droit entier de modification et de suppression.

Nul autre inscrit n'est autorisé à modifier et encore moins à supprimer les propres données d'un auteur, sauf dans des cas exceptionnels d'administration décrits [ci-dessous](#).

L'auteur en sera alors averti. Dans la plupart des cas, les modifications éventuelles d'une donnée naturaliste seront limitées à sa partie réservée à la gestion. La seule manifestation visible pour les visiteurs sans droits d'accès ad hoc consistera donc en un marquage de cette donnée dans la marge (voir ci-dessous l'article sur la validation des données).

Chaque inscrit a directement accès à ses propres données personnelles pour toute modification ou suppression, conformément aux réglementations en vigueur sur l'informatique et les libertés.

Les données personnelles concernant les inscrits ainsi que les données naturalistes sont traitées et stockées chez Biolovision SARL, 3 Ch. Proz-de-Conthey, CH1957 Ardon, Suisse.

## Art. 2. Honnêteté et qualité des données naturalistes

L'auteur garantit que les données naturalistes sont issues de ses propres observations factuelles. Il a toutefois la possibilité de déposer des données de seconde main, à condition qu'il ait obtenu l'accord de leur auteur principal. L'intégration de données fictives donnerait lieu à des sanctions telles que prévues dans les derniers articles du présent Code.

L'auteur s'engage à décrire aussi complètement et exactement que possible les données naturalistes qu'il dépose. Si une imprécision subsiste, l'auteur en fait état dans le champ « remarque » lors de la saisie.

L'auteur garantit, en déposant une donnée dans faune-guyane.fr:

- Qu'il n'a pas concédé à titre exclusif tout ou partie des droits de propriété sur cette donnée,
- Dans le cas où la donnée est une œuvre dérivée : qu'il a respecté, respecte et respectera les droits de propriété intellectuelle de l'auteur de l'œuvre initiale (en particulier, que la source de la donnée est dûment mentionnée),
- Que la donnée ne constitue pas une contrefaçon d'une œuvre préexistante ni une reprise frauduleuse d'une donnée relevant d'autrui,
- Que la donnée et la façon de l'obtenir sont conformes aux différentes lois, règlements et autres textes en vigueur,
- Et de façon générale, que la mise à disposition publique de cette donnée dans le cadre de faune-guyane.fr ne porte pas atteinte aux droits de tiers, notamment au regard de leurs droits de propriété intellectuelle ainsi qu'au regard de leurs droits sur les données personnelles qui les concernent.

Il faut noter que ceci est valable pour les données naturalistes mais aussi pour les données personnelles, dans leurs composantes textuelles ou pour les documents (images, sons, etc.) qui y sont attachés.

A ce titre, l'auteur garantit le GEPOG contre toute action, réclamation, revendication ou opposition de la part de quiconque invoquerait un droit de propriété intellectuelle ou un acte de concurrence déloyale ou de parasitisme qui découlerait du dépôt de données dans faune-guyane.fr. En particulier, l'auteur restant seul garant et responsable du respect de ces règles, le GEPOG ne saurait être tenu pour responsable de leur éventuelle violation.

## **Art. 3. Validation des données naturalistes**

### **3.1. Le processus de validation**

Afin de garantir le sérieux du projet faune-guyane.fr, des Comités de Validation des données ont été constitués. Ils ont pour mission de repérer les données sortant de la normale et d'instruire leur validation. La composition des Comités de Validation est consultable sur le site <http://www.faune-guyane.fr>.

Une donnée en cours de validation est identifiée par une icône ad hoc dans les listes de données. Elle n'est pas prise en compte dans les diverses statistiques, restitutions et synthèses effectuées par faune-guyane.fr. Son auteur est averti et il a la possibilité de corriger une éventuelle faute de frappe dans la partie publique de la donnée, ou de confirmer et compléter son observation. Le comité convient alors de valider ou non la donnée, en fonction des compléments fournis par l'auteur. Si le moindre doute subsiste, la donnée n'est pas validée.

Une donnée non validée n'apparaît pas dans les statistiques et les restitutions collectives de faune-guyane.fr, y compris dans l'atlas. Le corpus des données non validées est cependant maintenu dans la base pour les deux raisons décrites ci-après.

Tout d'abord, l'auteur continue bien sûr d'en disposer dans son propre portefeuille ; la différence entre une donnée validée et une donnée non validée par le collectif de faune-guyane.fr consiste en fait en un déplacement de la limite entre les parties publique et privée de chaque donnée naturaliste.

Ensuite, il est concevable qu'une donnée naturaliste non validée à une date donnée puisse se révéler d'une grande valeur historique quelque temps plus tard, au regard notamment des difficultés de reconnaissance de certaines espèces et l'amélioration rapide et constante des connaissances.

### 3.2. Comités d'Homologation (oiseaux)

Il est important de noter que ce processus de validation interne est différent de l'homologation que réalise le Comité d'Homologation de Guyane (CHG), qui conservent tous deux leurs prérogatives et leurs missions. faune-guyane.fr détecte d'ailleurs automatiquement les données qu'il convient de soumettre à homologation, et signale qu'il en est ainsi.

## Art. 4. Restitution des données sur le site faune-guyane.fr

### 4.1. Restitution publique

Par défaut, les données naturalistes font l'objet de restitutions in extenso pendant 15 jours dans la partie publique de faune-guyane.fr. Passé ce délai, elles ne font plus l'objet que de restitutions sous forme synthétiques excepté pour les inscrits ayant dépassé le quota des 30 données/mois en moyenne depuis la date de leurs inscriptions.

Les synthèses sont accessibles à tout internaute, inscrit ou non.

Les inscrits s'engagent à ne pas diffuser, tout ou partie sous aucune forme que ce soit, les données in extenso d'un tiers, sans un accord préalable de celui-ci, sous peine de sanctions telles que prévues dans l'article 8 du présent Code.

#### **Données protégées**

- Par l'auteur

Les auteurs peuvent affecter à une donnée naturaliste un caractère plus particulier de confidentialité, par exemple du fait de sa sensibilité biologique. La donnée sera alors cachée. Elle ne fera pas l'objet de restitutions publiques in extenso.

Elle restera intégrée au corpus de données et, par conséquent, pourra faire l'objet de restitutions synthétiques compatibles avec l'objet premier de sa mise sous clause de confidentialité après accord de l'auteur. La demande est formulée par email à destination de l'adresse fournit lors de son inscription, sans réponse dans un délai de 3 semaines, la réponse sera considérée comme positive. Ces restitutions synthétiques

se feront dans le cadre des [objectifs du projet Faune Guyane](#), de l'objet statutaire du GEPOG et de ses partenariats existants et décrits sur le site.

Lors de son inscription, chacun peut choisir de cacher par défaut ou non les données naturalistes qu'il déposera. Ce choix est modifiable à tout moment à partir de la rubrique « Personnalisation du site » et sera appliqué à toutes les données à venir.

- Espèces cachées

Certaines espèces sensibles sont placées d'emblée sous ce régime de confidentialité.

Comme précédemment, il n'y aura alors aucune restitution publique in extenso.

### **Données personnelles**

Seule une fraction réduite des données personnelles de chaque auteur apparaît dans la partie publique du site (dans sa fiche personnelle et auprès de chaque donnée naturaliste déposée). Chaque inscrit peut choisir, via son paramétrage personnel, que les données naturalistes qu'il dépose sur faune-guyane.fr soit restituées de façon anonyme.

## **4.2. Restitution privée**

Chaque auteur conserve indéfiniment l'intégralité des droits d'accès à l'ensemble de ses propres données, in extenso et sous forme des synthèses décrites ci-dessus, y compris pour les espèces sensibles. faune-guyane.fr constitue ainsi, pour chacun des inscrits un puissant outil de gestion individuelle de ses propres données naturalistes, lui permettant des recherches multicritères en ligne, ainsi que des restitutions sous forme de listes ou sous diverses formes synthétiques. Les possibilités de restitution ont d'ailleurs vocation à s'enrichir au fur et à mesure des améliorations apportées au moteur de recherche de faune-guyane.fr.

## **Art. 5. Autres utilisations des données**

L'ensemble des données de chaque taxon, y compris protégées, peut être utilisé dans le cadre des activités des associations gestionnaires du taxon concerné, à savoir : le GEPOG, l'Antenne Guyane de la Société Herpétologique de France, le Groupe Chiroptères de Guyane et Kwata pour accomplir leurs objets statutaires. Ces utilisations devront bien sûr être conformes au [but final du projet Faune Guyane](#) (défini en préambule du présent Code).

### **5.1. Accès spéciaux aux données naturalistes**

Le GEPOG se réserve la capacité d'attribuer des droits d'accès particuliers aux données naturalistes, dans le cadre de travaux de synthèse ou d'enquêtes à caractère non lucratif. Ces droits portent sur les conditions d'accès spéciaux à la

base selon des critères taxonomiques ou géographiques. L'obtention de tels droits est soumise aux dispositions suivantes :

- Citer dans ses communications la source des données de la [façon décrite](#) dans le présent Code,
- Etre soi-même contributeur sur l'objet de la demande d'accès spéciaux.

Dans un souci de transparence totale, la liste des titulaires d'accès spéciaux présents ou passés est publiée sur <http://www.faune-guyane.fr>, ainsi que les conditions d'accès concédées.

### **Cas particulier des données cachées**

La publication ou la communication de données cachées, lorsque cela s'applique, devra faire l'objet de la part du titulaire des droits d'accès spéciaux d'une attention très particulière en ce qui concerne leur rédaction, compatible avec l'objet premier de la mise sous clause de confidentialité de ces données. En outre les auteurs de données cachées seront interrogés par courrier électronique avec accusé de réception sur leur souhait que ces données soient communiquées dans le cadre faisant l'objet d'un accès spécial. Ils disposeront alors d'un délai de 3 semaines pour répondre, par écrit ou par courrier électronique, au-delà duquel leur accord sera réputé acquis. Dans le cas où leurs données personnelles déposées dans faune-guyane.fr ne seraient pas à jour et ne permettraient donc pas de les contacter, leur approbation serait également réputée acquise.

### **Cas particulier des données associées à des personnes morales**

Un organisme possédant un statut « personne morale » sur [www.faune-guyane.fr](http://www.faune-guyane.fr) désigne un responsable des exports des données associées à ce statut.

Une personne physique ayant un lien particulier avec une structure peut rattacher son compte à une personne morale. Il doit alors en faire la demande par email auprès du/de la coordinateur/trice de faune-guyane.fr dont les coordonnées figurent en pied de page sur le site [www.faune-guyane.fr](http://www.faune-guyane.fr). En optant pour cette possibilité, l'inscrit assure à la structure en question une possibilité d'export de l'ensemble des observations qu'il saisit.

Lorsque le lien entre la structure - possédant un statut personne morale - et la personne physique inscrite sur le site relève du salariat, le droit moral sur les données est partagé conjointement par les deux parties. Néanmoins, ce droit est limité par les conditions définies dans le contrat de travail entre la personne physique et la structure.

## **5.2. Utilisation des données brutes contre rétribution**

Par définition, en s'inscrivant à faune-guyane.fr, les personnes physiques décident de rendre publiques leurs données naturalistes et, par là même, rendent caduques toute tentative de commercialisation ultérieure des données brutes. Ni le GEPOG ni aucun autre opérateur, y compris les personnes inscrites à titre physique ou à titre moral à faune-guyane.fr, n'est autorisé à utiliser contre rétribution les données

déposées par des tiers à faune-guyane.fr, qu'il s'agisse des données personnelles des inscrits ou des données naturalistes déposées par les auteurs.

Néanmoins, le GEPOG pourra demander une rétribution dans le cas où un organisme tiers demande une présentation synthétique originale de données naturalistes autre que celles disponibles publiquement sur la base faune-guyane.fr et/ou une analyse et une interprétation de ces données.

Seul le temps d'extraction, de traitement et d'analyse et d'interprétation des résultats sera rémunéré, et non les données naturalistes brutes.

## **Art. 6. Comment citer ?**

Lorsque des données issues de faune-guyane.fr seront citées, le nom du site et la date de l'extraction devront être mentionnés, ainsi que le nom de l'auteur.

Ainsi, la source des données isolées sera par exemple citée de la façon suivante :

[Auteur(s)], in [http://www. faune-guyane.fr](http://www.faune-guyane.fr) (Extraction le [date])

Les jeux plus complexes de données, pour lesquels la liste des auteurs dépasse les 15 personnes, ce qui n'est pas manipulable de façon réaliste, seront par exemple cités de la façon suivante :

Collectif, in [http://www. faune-guyane.fr](http://www.faune-guyane.fr) (extraction le [date])

Dans le cas de données cachées dont l'auteur n'a pas approuvé leur utilisation pour une synthèse ou une enquête particulière, il sera à minima mentionné que des données confidentielles correspondantes existent dans faune-guyane.fr.

## **Art. 7. Inscription, désinscription**

L'inscription à faune-guyane.fr est gratuite et quasiment immédiate pour les personnes physiques ou morales. Elle implique de facto une acceptation du présent Code et des modalités de gestion qui y sont décrites.

Un utilisateur inscrit en tant que personne physique ou morale peut demander à tout moment sa désinscription du site de faune-guyane.fr. La désinscription sera réalisée dans un délai de 30 jours ouvrés à réception de la demande, formulée par un courrier recommandé avec accusé de réception.

## **Art. 8. Gestion des litiges**

Les doutes quant à l'application du présent Code par un utilisateur, inscrit en tant que personne physique ou personne morale, seront examinés par le GEPOG et le CoPil régional. En règle générale, les mesures conservatoires suivantes seront susceptibles d'être prises de façon immédiate.

Dans le cas de dépôt en connaissance de cause de données fictives ([cf. article 2](#)) ou de violation des droits de tiers ([cf. article 2](#)) : cessation immédiate des droits de dépôt de données naturalistes dans faune-guyane.fr, et marquage de l'ensemble des données du contrevenant, conduisant à un statut similaire à celui des données non validées (notamment, non prise en compte dans les synthèses).

Dans le cas de diffusion sans autorisation des données déposées par autrui sur faune-guyane.fr, a fortiori contre rétribution: cessation immédiate des droits d'accès aux données naturalistes déposées par les autres inscrits à faune-guyane.fr, et annonce à l'ensemble de la communauté des inscrits par l'intermédiaire d'une Nouvelle postée par le/la coordinateur/trice du site.

Dans les cas les plus alarmants, ces mesures conservatoires pourront être cumulées, voire accompagnées de la désinscription de l'utilisateur. Ses données naturalistes lui seraient alors restituées dans les meilleurs délais sous l'un des formats d'exportation qu'autorise le système.

Ces mesures sont d'usage interne à faune-guyane.fr et n'interfèrent en rien avec d'éventuelles poursuites devant les tribunaux ad hoc dans le cadre de contraventions aux lois, règlements et autres textes en vigueur, notamment dans les cas où les droits ou la réputation d'inscrits ou de tiers (y compris faune-guyane.fr ou son gestionnaire) sont mis en cause.

## **Art. 9. Validité**

Le présent Code, éventuellement complété par des annexes, est valide jusqu'à sa prochaine mise à jour. Les dernières versions du Code et de ses annexes sont téléchargeables sur le site de faune-guyane.fr. Les mises à jour sont annoncées à l'ensemble des inscrits par l'intermédiaire d'une Nouvelle.

Le CoPil régional de Faune Guyane, sous présidence du GEPOG, vous souhaite de belles observations !